

# LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

## ABONNEMENTS :

Lyon et Dépts limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.  
Autres départements . . . — 12 — 6 — 4  
Etranger . . . . . — — — — —  
Le port en sus.

## Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77  
A LYON.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 20 Mars.

M. les Actionnaires du journal la Discussion sont prévenus qu'ils sont convoqués en assemblée générale le lundi 12 avril. Un avis ultérieur fera connaître le lieu de la réunion.

Nos lecteurs ont pu s'apercevoir que, par suite d'une erreur dans la mise en pages du dernier numéro, une partie de la réponse au communiqué a été insérée dans le Communiqué même.

## BULLETIN POLITIQUE

Une intéressante discussion a eu lieu cette semaine au Corps législatif. Il s'agissait, cette fois encore, des travaux de la ville de Paris et des moyens illégaux auxquels M. le préfet de la Seine n'a jamais craint de recourir pour mener bien son entreprise. Comme dans l'affaire du Crédit foncier, le gouvernement venait demander à la chambre de sanctionner par son vote les faits accomplis en dehors de son contrôle et son initiative, alors qu'elle seule avait mission d'autoriser ou de réduire les dépenses qui devaient entraîner l'exécution des plans de Haussmann.

Une légère différence a marqué toutefois ces débats curieux. Dans l'affaire des 465 millions, le ministre d'Etat avait, on s'en souvient, soigneusement sacrifié M. Haussmann, exécutant même coup tous ceux qui avaient cru de leur devoir d'essayer une défense quelconque des intérêts de l'Hôtel-de-Ville. Dans la discussion projet de loi relatif au Trocadéro et à l'aliénation des terrains du Luxembourg, M. Rouher hautement réclamé pour le gouvernement sa responsabilité des actes soumis à l'appréciation de la Chambre. Nous n'insisterons pas sur les singulières théories émises au cours de la discussion par les orateurs officiels et dont il a été fait justice dans les discours de M. Pelletan, Ernest Picard, Thiers, et surtout de celui de M. Grévy.

L'honorable député du Jura a rappelé, dans son argumentation sans réplique, quels doivent être, quels sont en réalité les droits du pouvoir exécutif vis-à-vis du domaine public et vis-à-vis du domaine de l'Etat, et démontré que ces droits avaient été outre-passés dans la « désaffectation » des terrains du Luxembourg.

En fin de compte, le Corps législatif n'a pas pu refuser le nouveau bill d'indemnité qui était demandé. Après le vote de l'article 1<sup>er</sup> et celui de l'article 2 amendé par la commission, l'ensemble de la loi a été adopté par une majorité de 164 contre 49.

Le différend franco-belge paraît devoir se terminer d'une manière satisfaisante. Telle est la nouvelle qu'enregistrent aujourd'hui la plupart

des organes de la presse, y compris ceux qui avaient essayé, tout d'abord, de donner à l'incident les proportions d'un conflit politique.

Toutefois, il reste à éclaircir un point important : les deux gouvernements seraient tombés d'accord sur la nomination d'une commission mixte et sur sa prochaine réunion à Paris, tous les novellistes sont d'accord sur ce point. Quant à savoir sur quelles bases serait entamée la discussion, les opinions diffèrent. Suivant l'Indépendance belge, le cabinet de Bruxelles tiendrait à laisser en dehors de tout débat les traités conclus par la compagnie de l'Est; il proposerait de soumettre simplement à la commission l'examen des tarifs internationaux, pour assurer aux Compagnies françaises les transports dont elles auraient profité par l'exploitation de la ligne du grand-Luxembourg et du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois. Il en résulterait une entente pour fixer les tarifs internationaux.

Le gouvernement français aurait trouvé ces propositions trop étroites, et demandé que la commission s'occupât de toutes les questions économiques intéressant les deux pays, sans en excepter même l'examen des conventions relatives aux chemins de fer.

D'après le *Mémorial diplomatique*, le cabinet de Bruxelles, déterminé par une amicale insistance de l'Angleterre, aurait déjà cédé aux exigences du gouvernement français et accepté la base préliminaire indiquée par M. de La Guéronnière.

On avait en outre, parlé de complications nouvelles résultant de l'attitude prise par la Hollande. Les correspondances de La Haye permettent de juger à quel point ces appréhensions étaient vaines. Loin d'être opposé à l'intérêt français dans cette question des chemins Belges, l'intérêt de la compagnie néerlandaise qui avait traité avec l'Est français pour la rétrocession du chemin Liège-Luxembourgeois, ne pourrait que s'accommoder des résultats poursuivis, avec une apreté si irritante, par le gouvernement de l'empereur. Quant à déterminer la Hollande à s'associer aux revendications altières de nos politiques, pouvait-on raisonnablement l'espérer? Les pays libres sont heureusement à l'abri de ces entraînements. Ils n'ont point à redouter ces accès de patriotisme, dont la violence intermittente n'est le plus souvent que l'irréversible preuve de l'affaiblissement d'un peuple et de sa décadence morale. Ils ont mieux à faire, les pays libres, que de menacer les libertés de leurs voisins; fortifier celles qu'ils ont su conquérir, tel est l'unique but auquel ils tendent. Notons, à l'appui de ces réflexions, le vote par lequel la chambre néerlandaise vient d'abolir le timbre sur les journaux.

Des troubles graves ont éclaté à Xérès et à Moron, en Andalousie. Le dimanche 14 mars, avait eu lieu à Madrid une manifestation populaire en faveur de l'abolition de la conscription. Il en était résulté le lendemain une discussion

C'est alors, je pense, que je la regardai pour la première fois avec attention; mais que pouvais-je voir? L'odieuse femme était masquée, il était impossible d'imaginer même aucun de ses traits; toutefois sa démarche, sa stature étaient d'une belle et noble femme.

Lorsqu'après l'avoir ainsi examinée, je reportai les yeux sur le visage de mon père qui venait de mourir, je fus tout à coup frappé d'une étrange ressemblance. Sa chère figure, désormais calmée, semblait s'être revêtue tout à coup d'immobilité et de fixité : c'était comme un masque de cire, ou de marbre blanc, et ce masque, quoique reproduisant fidèlement encore les traits chéris de mon père, ce masque ressemblait à celui de cette femme, qui se tenait debout contre la muraille, au chevet du lit. — A cette vue un bizarre mélange d'impressions violentes et de sentiments opposés envahit mon cœur. Une ardente envie de connaître cette femme, de lui arracher son masque irritait et fatal, une jalousie cuisante contre cette inconnue qui s'emparait du corps de mon père, marquant son visage de son sceau, et puis une peur, une peur terrible et poignante en présence de ces marques d'une force invincible, d'une puissance sans bornes, tels étaient les sentiments qui se mêlaient et s'agitaient en moi. Je ne sais durant combien de temps je pensai à tout cela, si ce fut pendant une seconde ou pendant un jour, mais à la fin je sentis que mon cerveau se troublait, le cœur me manqua et je tombai évanoui !

Quand je repris conscience de moi-même et de

violente au sein des Cortès, Accusés par le ministère d'attaques à la souveraineté nationale, les républicains ont déclaré de nouveau qu'ils étaient prêts à accepter et à faire respecter les décisions des Cortès.

Deux jours plus tard, le peuple de Xérès élevait des barricades et protestait, à son tour, les armes à la main, contre ce redoutable impôt du sang auquel se cramponnent les monarchies, comme à l'unique branche de salut qui leur reste. Les dépêches d'hier nous apprennent l'issue de ce déplorable conflit, dans lequel il y a eu de nombreux morts et blessés. Mais le ministère Espagnol pouvait, dès le 19, annoncer aux Cortès que les insurgés étaient battus et que l'ordre régnait de nouveau en Andalousie.

Le *Temps* annonce la conclusion définitive de l'affaire des biens ecclésiastiques d'Italie.

L'opération se ferait sous forme d'établissement de Crédit foncier, avec émission d'obligations.

Voici le texte du décret délibéré le 8 mars, dans l'affaire de Mme Haury, par le conseil d'Etat, en assemblée générale, et approuvé le 10 mars :

« Considérant que les actes imputés au sieur Crépy étant intervenus à l'occasion de ses fonctions d'officier de police judiciaire, l'action publique et l'action civile auxquelles ces faits donneraient ouverture, peuvent, sans l'autorisation du conseil d'Etat, s'exercer dans les formes qui leur sont propres,

« Notre conseil, etc.

« Art. 1<sup>er</sup>. Il n'y a lieu de statuer sur la demande formée par la dame veuve Haury à l'effet d'être autorisée à poursuivre le sieur Crépy, commissaire de police à Paris, à raison des faits indiqués dans sa requête. »

Ce décret a une grande importance en ce qu'il fixe enfin la jurisprudence sur le droit de poursuite des citoyens contre les officiers de police judiciaire, droit qu'on ne songera plus, sans doute, à nous contester.

H. LACROIX.

## LA RESPONSABILITÉ IMPÉRIALE

Il faut en reparler de cette étonnante affaire! En reparler longtemps, en reparler toujours! Car en ce temps d'indifférence et d'oubli, le retentissement, même des fautes les plus désastreuses, la célébrité, même des plus énormes scandales ne durent qu'un jour. Vienne une opérlette nouvelle d'Offenbach, et les cascades de Mlle Schneider auront tôt fait d'enterrer les cascades de M. Haussmann!

Jamais rien de pareil ne s'était vu. Dans aucun temps, sous aucun règne, sous aucun ré-

ce qui était arrivé, le corps de mon père, la femme masquée, tout cela n'était plus. J'allai pleurer au cimetière et je me souvins de cette inconnue qui m'était apparue à la fois odieuse et lâche, belle, toute-puissante et terrible. Ce souvenir, loin de s'effacer avec le temps, excitait en moi une curiosité qui devint de jour en jour plus ardente et plus vive; ce souvenir me poursuivait, et cette femme que j'accusais pourtant, au dedans de moi, de la mort de mon père, j'éprouvais je ne sais quel besoin passionné de la revoir!

Dans ce temps-là justement, un nouveau malheur s'abattit sur notre famille. Une jeune femme que j'aimais beaucoup mourut. La dernière nuit qu'elle passa sur cette terre, je veillai au pied de son lit, et comme elle souffrait beaucoup, la pauvre martyre, moi je pleurais de voir sa souffrance; cependant, croyant toujours qu'elle devait guérir, je ne désespérais pas; je trouvais seulement les heures bien longues, et la nature bien cruelle, quand soudain mon inconnue, celle à laquelle je ne pouvais songer en ce moment, la femme masquée, se trouva je ne sais comment devant mes yeux. — Elle me parut plus grande encore que la première fois. Elle se pencha sur le lit, comme pour interroger le visage de la jeune femme, qui venait de s'endormir, puis elle lui prit les deux mains qu'elle entrelaçait dans les siennes, et sans pitié, la réveilla. — La malade la regardait avec des yeux béants et terrifiés, et tout de suite la lutte commença entre ces deux femmes. — Comment je pus y assister immobile et palpitant, sans me

gime. Un préfet empruntant sans autorisation la modique somme de 500 millions pour les besoins d'un caprice effréné de démolitions, d'un système arrêté de bouleversement! Un établissement de Crédit placé sous la surveillance de l'Etat prêtant au-delà des sommes autorisées par ses statuts, créant, pour aller prendre dans la poche du public l'argent nécessaire à ces opérations illicites, des valeurs contraires à la loi de son institution, percevant des courtages et commissions usuraires pour une somme de 17 millions! Les illégalités ne se comptent pas! Les tripotages se remuent à la pelle! Le gachis est complet et le linge sale défie toute lessive!

Il y a longtemps que l'opposition l'avait dit, mais on lui montrait comment un gouvernement fort sait se mettre au-dessus de la calomnie et des traits envenimés de l'esprit de parti. Ne disait-elle pas aussi, l'opposition, que l'expédition du Mexique était insensée et criminelle, que c'était une folie née d'une intrigue et qui finirait dans la honte!... Le Mexique! la ville de Paris! C'était son thème, elle n'en sortait pas, et chaque année elle recommençait à chevaucher bruyamment sur ces deux dadas fourbus. Mais comme M. Rouher lui répondait! comme il pulvérisait ces misérables attaques! De quel air de triomphe il assurait que l'armée française ne rentrerait en France qu'après avoir consolidé le trône de l'empereur Maximilien! Quant aux accusations dirigées contre M. Haussmann, elles ne pesaient seulement pas une once; le ministre avait tout compulsé, tout vu, tout vérifié, il vantait l'exactitude des comptes du préfet, certifiait l'entière régularité de toutes ses opérations; il était tour à tour véhément et badin, et la majorité s'indignait et riait avec lui.

Aujourd'hui, ces jours de gloire sont passés. Nous sommes revenus du Mexique les notes américaines dans les reins, et la banqueroute serait à l'Hôtel-de-Ville si le Corps législatif n'était là pour combler le gouffre du déficit.

Mais c'est ici que triomphe l'habileté d'un grand ministre. La majorité murmure; on lui demande d'approuver un traité dont l'illégalité est flagrante, indéniable, de ratifier le mépris qu'on a fait de sa prérogative. Elle trouve la pilule un peu amère; ne pourrait-on la lui dorcer quelque

précipiter au secours de celle que j'aimais, je ne peux encore me l'expliquer. Longtemps je crus que la malade serait la plus forte; la fièvre qui brillait dans ses yeux, pareils à deux charbons ardents, et qui rougissait ses joues, semblait tripler ses forces; plus d'une fois, elle repoussa son ennemie loin du lit, ou bien, lui tordant les mains, elle la forçait à lâcher prise et se dégageait, mais l'implacable femme revenait toujours; elle savait bien que la fièvre ne pouvait durer longtemps, qu'elle tomberait bientôt, et laisserait sans force la pauvre malade. Toutefois cette lutte atroce se continua jusqu'au matin. Alors les bras défaillants de ma chère amie retombèrent lourdement sur le lit; ses joues, tout à l'heure rouges comme le sang ou comme la fleur du grenadier, devinrent successivement roses comme les joues de l'aurore, et ensuite pâles et blanches comme le lait; le premier rayon du soleil qui, timidement, se glissa dans la chambre, à travers les rideaux, éclaira le visage immobile de la jeune femme, et ce visage ressemblait au masque de l'inconnue, de celle qui maintenant se cachait dans l'ombre de la ruelle.

Cette vue me rappela le visage de mon père, alors qu'il avait rendu le dernier soupir; elle ralluma tout à la fois ma curiosité et ma colère, et je me dis à moi-même, en serrant les dents, mes regards fixés vers la ruelle du lit: Cette fois, oh! cette fois, tu ne m'échapperas pas, masque hypocrite et ténébreux! Je saurai qui tu es, femme sans cœur et sans visage! Je ne la perdis pas de vue un seul moment, et quand elle sortit furtive-

## EUILLETON DE LA DISCUSSION

## PETITS POÈMES EN PROSE

### Le Masque de la Mort.

La première fois que je la vis, ce fut au chevet de mon père, et je la regardai à peine, tant le spectacle de mon père mourant et râlant me glaçait le sang; si je me souvins de l'avoir vu cette fois-là, je m'en souvins comme d'un ancien cauchemar; peut-être même étais-je halluciné par l'effet de la douleur et de la peur. Quoi qu'il en soit, voici ce que je vis :

Une femme, que je devinai grande, bien qu'elle accroupie sur le lit, accablait de tout son poids poitrine de mon père, qui essayait vainement d'écartier avec ses mains devenues faibles; cela donna l'idée que cette femme était odieuse et lâche. Ce spectacle me révoltait; je voulais au secours de mon père, et je demeurais cloué au sol, comme ces malheureux qui subissent dans songe affreux toutes les tortures, bien qu'ils sont paisiblement étendus dans leur sommeil, et ne font aucun mouvement. Cette lutte atroce ne pouvait durer longtemps, mon père respirait à peine; bientôt après il ne respira plus. Alors elle se dressa, descendit du lit et alla se placer près du chevet, debout contre la muraille.

peu? Ne pourrait-on donner quelque chose à son amour-propre en échange de ce qu'on demande à sa fidélité? Elle voudrait avoir l'air d'accorder une grâce et non de rendre un service. Elle est toujours dévouée, mais le dévouement a aussi sa vanité et il est des moments où il éprouve le besoin de se grimer en protection.

D'un coup d'œil M. Rouher a jugé la situation. Il sait le prix d'un aveu fait à propos et d'une condescendance opportune. Il sait qu'il est un temps pour affirmer avec hauteur qu'on n'a commis aucune faute et un temps pour convenir, en se rejetant sur l'infirmité humaine, qu'on a bien pu les commettre toutes; il sait que quand on ne peut plus monter au Capitole, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'en descendre; que l'humiliation volontaire de l'objet aimé est insupportable à un cœur bien épris, et que le bon Orgon tombe aux genoux de Tartuffe dans le moment que celui-ci lui fait l'aveu de son indignité.

Il sait tout cela, M. Rouher, et il prend le parti d'étonner l'assemblée par sa sincérité. Il l'étonne en effet, et en même temps il la ravit; laissant les autres ministres, ses collègues, s'empêtrer dans des apologies impossibles, lui confesse tout sans détour, il se frappe la poitrine, il est modeste, contrit, presque suppliant... C'en est assez, sa majorité ne veut pas la mort du pêcheur, mais seulement qu'il demande l'absolution, elle se hâte de la lui donner et de passer l'éponge, imbibée de ses pleurs d'attendrissement, sur les fredaines préfectorales: M. Rouher triomphe: *tout est sauvé... fors l'honneur.*

- Et tout cela finira-t-il ainsi?
- Tout cela est fini et on n'en parle plus.
- Quoi! ce préfet qui emprunte 500 millions sans autorisation, il reste en place?
- Sans doute, et il vient de donner un fort beau bal.
- Quoi! le ministre qui l'a si longtemps couvert de son approbation et qui le renie aujourd'hui avec éclat en se reniant lui-même, il reste en place?
- Oui, vraiment, et n'a nulle envie d'en bouger.
- Quoi! cet autre ministre, qui se hasarde de défendre le préfet et qui est désavoué du même coup que le préfet, il reste en place?
- Et y restera jusqu'à ce qu'on lui donne congé.
- Tous ces gens là n'ont guère de vergogne.
- Je le pense comme vous.
- Du moins ne peut-on les mettre dehors. Ne sont-ils pas responsables de leurs beuves et de leurs incartades.
- Nullement; aux termes de la constitution, l'empereur seul est responsable, les ministres ne sont que les exécuteurs de ses volontés et les interprètes de sa pensée.
- Eh bien! l'empereur?...
- Je vous entends; mais c'est un détail que

la constitution a oublié de régler; elle porte simplement que l'empereur est responsable envers le peuple français auquel il a toujours le droit de faire appel.

- De sorte qu'il faudrait, pour que le peuple jugât l'empereur, que l'empereur l'en priât,
- Nécessairement.
- Mais alors, votre constitution...
- Est perfectible, mais nous n'avons pas le droit de la discuter.
- Ne peut-on la changer?
- L'empereur seul le peut.
- Mon cher monsieur, je viens de Chine et j'y retourne.
- Vous faites bien.

L.-PAUL DUMAREST.

### LE DANGER QUI MENACE LYON

Depuis que les faits et gestes de M. Haussmann ont été révélés à la tribune, depuis que le gouvernement lui-même, après avoir tout nié, a dû consacrer les illégalités de ce fonctionnaire et des ministres dont il dépendait, Paris se présente à l'imagination publique comme le type par excellence de la ville mal administrée. Et cependant, quels que soient les abus déplorables dont les Parisiens ont été victimes, il faut être juste: il y a en Europe une ville encore plus mal administrée que Paris, une ville qui a encore plus souffert que Paris, qui a encore, plus que Paris, le droit de protester et de réclamer une prompt réforme; cette ville, c'est Lyon. Oni, M. Haussmann, préfet de la Seine et dictateur de Paris, a été funeste; mais M. Vaisse, préfet du Rhône et dictateur de Lyon, a été plus funeste encore.

Le régime exceptionnel et anti-démocratique auquel les deux plus grandes villes de France ont été soumises s'y est manifesté, dans toutes deux, par des dépenses également exagérées, par des irrégularités à peu près semblables, par des embarras financiers très-analogues; mais les résultats pratiques de ces embarras financiers et de ces dépenses insensées ont été différents.

A Paris, les ouvriers ont vu leur salaire nominal s'accroître et leur salaire réel s'abaisser; ils ont été par cela même condamnés à des gênes douloureuses, et en même temps obligés de s'expatrier du centre de la ville où leurs travaux les appellent. Ils ont vécu dans de mauvaises conditions, mais enfin ils ont vécu.

A Lyon, le salaire moyen des ouvriers tisseurs, surtout dans les articles qui demandent le plus de goût et de capacité professionnelle, le salaire nominal lui-même, qui était déjà insuffisant, ne s'est pas élevé, il a plutôt baissé dans une assez forte mesure. Aussi il n'y a pas eu seulement diminution de bien-être, il y a eu, surtout depuis la fin de 1859, une série de crises terribles, et beaucoup d'ouvriers intelligents, honneur de la fabrication lyonnaise, ne pouvant plus nourrir leur famille, ont dû quitter la ville, la France elle-même. Le régime exceptionnel a donc créé à Paris la gêne et l'impossibilité de l'épargne; mais, à Lyon, il a créé une misère affreuse.

Paris est menacé dans son existence morale, et, après avoir été, pendant des siècles, la capitale des lettres, des sciences, des arts, la ville par excellence de la civilisation moderne devient peu à peu l'auberge banale des plaisirs européens. Lyon est menacé dans son existence matérielle comme dans son existence morale; et si le régime administratif actuel durait quelques années encore, on ne sait trop si son industrie, qui est un des éléments les plus précieux de la richesse française, ne serait pas frappée pour toujours d'une décadence sans lendemain.

Aussi bien, tout, dans les conditions essentielles de cette industrie, a été changé par les mesures funestes de 1852.

Les tisseurs en soie de Lyon habitaient d'immenses quartiers qui, avant le régime actuel, formaient de véritables communes, des villes distinctes ayant leur budget particulier. Ces villes ouvrières, la Croix-Rousse, par exemple, s'administraient elles-mêmes avec une sage économie; les taxes locales y étaient réduites à leur minimum. On a réuni toutes ces communes à la ville même de Lyon; l'on a ainsi constitué ce que l'on appelle, en style administratif, l'agglomération lyonnaise; et le tout a été soumis à un préfet, assisté d'un conseil municipal non élu. Les ouvriers tisseurs ont donc été assujettis aux mêmes impôts que les habitants aisés du centre de la ville, et ces impôts eux-mêmes n'ont pas tardé à s'accroître, non-seulement par de nouveaux centimes additionnels, mais encore par les expédients les plus funestes, notamment par des surtaxes d'octroi. Bref, le budget des dépenses pour l'exercice de 1867 est, dans l'agglomération lyonnaise, de 23,221,039 francs pour une population de 323,000 âmes; et l'on peut calculer que chaque famille de cinq personnes paie à la ville, en moyenne, 275 francs par an, sans compter ce qu'elle paie au département et ce qu'elle paie à l'Etat. Les octois seuls s'élèvent à 6,800,000 francs, soit, pour chaque famille, 105 fr. 25 c. Ces chiffres ne suffisent-ils pas à juger un système?

On comprend dès lors que la population lyonnaise, surchargée d'impôts énormes, se soit trouvée dans une impuissance presque absolue de lutter avec avantage contre les tisseurs d'Allemagne, qui paient des impôts modérés, et contre ceux de la Suisse, qui n'en paient presque pas.

Le rétablissement de Lyon dans ses libertés municipales est donc une question non-seulement politique, mais industrielle de premier ordre; bien plus, c'est une question de vie ou de mort pour la seconde ville de France.

Il y a dix-sept ans, la ville de Lyon était en pleine prospérité; aujourd'hui, la ville de Lyon est à sauver: voilà le bilan du régime que l'empire y a établi.

Mais maintenant comment procédera-t-on à cette œuvre de réparation, devenue si urgente et réclamée si énergiquement par tous les Lyonnais, que le gouvernement lui-même a dû reconnaître sa nécessité?

Si l'on était résolu purement et simplement à rendre aux Lyonnais le bénéfice du droit commun, la question serait facile à résoudre; mais nous avons quelque raison de soupçonner que l'on cherche un moyen d'éviter cette restitution.

Un journal du département du Rhône, qui joint des annonces judiciaires, déclarait récemment qu'il ne serait ni utile ni prudent de conférer au suffrage universel le droit de nommer le conseil municipal de Lyon. Il demandait contre cette ville une nouvelle loi du 31 mai.

Voilà ce qui menace peut-être les Lyonnais. Le gouvernement sait bien qu'un conseil municipal élu par tous les citoyens aurait l'énergie de la probité politique et se ferait rendre des comptes sur le présent et sur le passé. Les débats qui ont eu lieu récemment au Corps législatif et où l'administration de M. Haussmann a commencé à apparaître, malgré elle, dans son véritable caractère, ne seraient peut-être qu'un jeu, un simple lever de rideau, auprès de ceux qui se produiraient dans un véritable conseil municipal de Lyon. Il est donc à craindre que M. le ministre de l'intérieur fasse tout pour éviter une pareille enquête, et que l'avis ouvert par le journal dont nous parlions tout à l'heure soit adopté comme l'expédient le plus commode.

Le calcul du gouvernement à cet égard pourrait être moins juste qu'il ne paraît au premier moment. A Lyon, toutes les catégories de citoyens sont unanimes dans leur appréciation du

régime exceptionnel qui les a privés de leurs droits, et sur les résultats funestes, sur les résultats meurtriers de ce régime. Toutefois, on sait assez que le gouvernement est peu pourvu de sens pratique, qu'il se forge volontiers des espérances illusives, et nous ne saurions trop inviter les électeurs lyonnais à protester, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, contre un projet qui créerait parmi eux des indignes et de véritables suspects. Il serait par trop étrange, en vérité, que le même citoyen fût déclaré par la loi capable de nommer un député, c'est-à-dire d'avoir son influence sur les destinées générales de la France, et incapable de nommer un conseil municipal, c'est-à-dire d'avoir sa voix au chapitre dans l'administration de la ville qu'il habite et qui le greve d'impôts. Tous les Français sont égaux, depuis le 24 février 1848, devant la loi politique; tous les habitants de Lyon doivent être égaux devant la loi municipale.

Est-ce que, d'ailleurs, le suffrage universel, en matière municipale, ne s'est pas exercé dans cette ville depuis 1848 jusqu'à la nuit du 2 décembre? Est-ce qu'il y a donné lieu au moindre désordre? Est-ce qu'il a froissé, méconnu un seul intérêt légitime? Est-ce que ses élus n'ont pas administré avec sagesse, avec prudence, avec une stricte économie? Cette liberté, ou plutôt cette demi-liberté aristocratique, que l'on donnerait à la ville par un nouveau 31 mai, n'est pas ce qu'elle veut, et elle s'est assez clairement expliquée dans ce solennel scrutin du 1<sup>er</sup> décembre 1867, où elle a voté avec une majorité écrasante dans tous ses quartiers, riches ou pauvres, pour les défenseurs de ses droits municipaux entendus de la façon la plus démocratique, où elle a éliminé universellement des candidats honorables d'ailleurs, et presque tous très-indépendants, mais qui n'étaient pas radicaux.

À dix-neuvième siècle, l'égalité sans liberté n'est qu'un mensonge; mais la liberté sans égalité n'est qu'une vaine apparence.

Encore une fois, que les Lyonnais se mettent en garde. Par leur énergie, par leurs votes constants, par leurs protestations répétées, ils ont remporté une première victoire; mais on machinait déjà dans l'ombre pour leur enlever les bénéfices. Qu'ils rentrent donc dans l'arène, qu'ils remportent un nouveau triomphe: la conquête de leurs droits et le salut même de leur industrie sont à ce prix.

(Tribune.)

FRÉDÉRIC MORIN.

Monsieur L.-Paul Dumarest, rédacteur de la Discussion.

Paris, 17 mars 1869.

Monsieur,

J'use d'un droit en vous répondant; mais rassurez-vous, et si cela vous convient, rassurez aussi vos lecteurs; je n'en abuserai pas.

Vous soutenez qu'il y a contradiction entre le récit du citoyen Soubrat et le mien. Il suffit de lire les deux textes pour voir qu'il n'y en a aucune. Dans tous les cas, j'affirme que nous ne sommes allés chez M. Hénon que dans le but de lui demander compte des propos qu'il avait tenus chez le citoyen Favier, et que ce n'est qu'accessoirement que, causant avec lui, la question de savoir s'il revenait ou non sur sa détermination première lui a été posée.

Quant aux injures qu'il vous plaît de me prodiguer, elles ne sauraient m'étonner de la part d'un monsieur qui jadis sollicitait en vain son entrée dans un des parquets de l'empire.

ANTONIN DUBOST.

Tout en regrettant d'entretenir les lecteurs de la Discussion de ma personnalité, je dois saisir l'occasion qui m'est offerte par M. Antonin Dubost de m'expliquer sur un fait qui a été largement et perfidement exploité.

Il est très-vrai que peu de temps après ma sortie de l'École de droit, obéissant, bien qu'à regret, à des convenances de famille dont je n'ai

ment de la chambre, au lieu de rester à pleurer auprès du lit de mon ami, au milieu de mes parents et de mes amis, brusquement je me levai et la suivis. On me crut fou, sans doute, pourtant on ne chercha pas à me retenir, et je fus bientôt dans la rue.

L'inconnue allait vite, et comme elle était grande, elle marchait à grands pas, mais j'étais résolu à courir plutôt que de la laisser échapper. J'étais étonné de ce que personne, dans la rue, ne semblait la voir; des passants la frôlaient sans paraître se douter qu'ils avaient failli se heurter à elle, mais moi je ne la perdais pas des yeux. Elle entra dans un grand nombre de maisons, monta des étages, assista à l'agonie de plus de cent personnes, puis gagna les faubourgs, et enfin sortit dans la campagne.

Le long de la route elle entra dans quelques maisons; là encore, je vis des mourants; mais plus nous avançons, plus les maisons devenaient rares, et je commençais à me sentir écrasé par la fatigue. Par bonheur, une rivière nous barra le chemin; la terrible femme s'arrêta un moment; son ombre se dessina dans l'eau, et trompé par cette image, j'allais me précipiter dans la rivière, croyant toujours suivre mon ennemie, lorsque je l'entendis à côté de moi:

- Téméraire, dit-elle, que me veux-tu?
- Ce que je veux? Je veux savoir qui tu es; que tu le veuilles ou non, je le saurai.
- Je ne cache point qui je suis, répondit-elle, je suis l'exécutrice des hautes-œuvres de la na-

ture, je suis la Mort!

— Tu dis que tu ne te caches point, lâche bourreau, horrible fille de la nature, pourquoi donc ce masque hypocrite?

— Enfant, tu es injuste dans tes paroles, comme tu es imprudent dans tes actions; ne cherche pas à savoir ce que cache ce masque, ni pour quel motif je le porte; tu ne dois pas le savoir, et je ne peux te le dire.

— Je ne dois pas le savoir, dis-tu, mais je peux le savoir, car je suis jeune, comme tu le dis avec ironie, aussi suis-je fort et résolu; je ne suis point comme ces infortunés que tu étouffes lâchement sur leur lit de malades; tu n'auras point aussi facilement raison de moi, prends-y garde. Laisse-moi pour un instant, et de ton plein gré, détache de ton visage ce masque qui m'attire et m'irrite à la fois; je veux savoir qui tu es, je veux savoir pourquoi ce masque.

Elle resta quelques secondes sans répondre. Elle hésitait parce qu'elle voyait bien qu'elle ne réussirait ni à me convaincre, ni à m'effrayer. Elle dit pourtant:

— Ecoute, enfant, c'est à toi de prendre garde; cesse de me poursuivre; tu es bien portant, dis-tu, et fort; pourquoi donc délaisses-tu la vie qui t'attend et te sourit? Comment ne t'apparaît-elle point semblable à une maîtresse, fraîche et jolie, jeune et parée, les lèvres chargées de baisers, les deux mains chargées de couronnes? — De quoi t'inquiètes-tu? As-tu donc déjà perdu le goût du bonheur, ou, au contraire, es-tu si heureux que

la vie ne te laisse plus rien à espérer et à désirer? Mais ce ne sont là que des illusions d'enfant: va, courtise la vie, elle est plus belle et moins cruelle que moi.

Ces derniers mots furent dits avec un accent de mélancolie si pénétrant, que tout mon être en tressaillit, et que moi qui, un moment auparavant, étais si courroucé contre cette femme, je fus pris un instant de pitié. Cependant la curiosité, qui est sans pitié, me poussa de nouveau en avant.

— Ecoute, dis-je à la mort, je ne sais si je suis heureux ou malheureux, si la vie est belle ou laide, si elle me doit être douce ou cruelle, je ne m'occupe pas de cela; c'est toi, toi-même qui m'as rendu fou, car je suis possédé par une idée fixe. Tu es venue dans mon chemin, tu l'as dévasté; mais je t'ai vue, je veux savoir pourquoi tu te caches et ce que tu nous caches. Si tu n'es qu'une empoisonneuse vulgaire et si tu ne dérobes tes traits à nos regards que pour éviter d'être reconnue, arrêtée, contenue, dussé-je devenir ta victime, je lutterai du moins avec toi jusqu'à ce que je t'ai vaincue et démasquée. Si tu es, au contraire, une bienfaitrice ignorée, anonyme et méconnue, dis un seul mot et je te quitte, je t'obéirai.

— Laisse-moi, va-t'en, me dit-elle.

— Non, interrompis-je, je ne t'ai pas tout dit. Je ne tiens pas plus à vivre qu'à mourir, je veux savoir; tu n'es peut-être qu'un fantôme qui va se dissiper, s'évanouir dans mon étreinte, et cependant si tu n'étais qu'un néant, non, je crois que

je ne me sentirais pas poussé vers toi comme je le suis invinciblement. Je crois que tu es ce que tu m'as dit, une fille vivante de la nature, comme la vie elle-même; mais explique-moi ceci: pourquoi, entre deux sœurs (puisque la vie et toi vous êtes toutes deux filles d'une seule mère), pourquoi préférez-vous souvent la moins belle, la plus capricieuse d'humeur, la moins sensible et la moins bonne, pourquoi? Tu veux que je préfère la vie; en vérité, voilà une belle maîtresse, la vie, qui peu à peu vous sèvre de toute joie, de toute croyance, de toute expérience, de tout bien, en sorte qu'elle-même ne nous apparaît plus bientôt que semblable à une horrible vieille, décrépite, hargneuse et dégoûtante; non, l'on ne me verra point vieillir auprès d'elle! Moi, je verrais mes cheveux blanchir, mes dents tomber, mes yeux s'éteindre lentement, ma peau se rider, mes membres se raidir; je souffrirais cela quand je puis, d'un seul bond l'atteindre et te saisir! Va, tu es folle au moins autant que je suis fou; d'ailleurs, quelque chose me dit que je ne suis pas si insensé: je sens, aux palpitations de mon cœur, que tu es belle, je veux te contempler sans voile, je ne te poursuis que pour t'admirer... Si j'allais t'aimer! Tu sais qu'il est écrit: l'amour est fort comme la mort! Ainsi donc, ôte ce masque qui ne fait qu'irriter ma curiosité, ma passion, mon amour; ôte-le de bonne grâce, un moment, un seul moment, ou bien dis un mot, un seul: Es-tu le bien ou le mal?

Elle ne répondit qu'un mot, mais ce mot fut

rendre compte à personne, j'ai fait des démarches pour entrer dans la magistrature. Je n'aurai point la faiblesse d'en rougir, ne pensant pas qu'il soit impossible d'être honnête homme en même temps que magistrat. Toutefois, je ne puis triompher jusqu'au bout de mes répugnances, et au moment même où le succès de mes démarches était assuré, j'écrivis à M. le directeur du personnel du ministère de la justice, ainsi qu'à toutes les personnes qui avaient bien voulu s'occuper de moi, pour les prier de considérer ma demande comme non avenue.

Je vins alors me fixer comme avocat à Lyon. J'y plaicai pour la première fois à la 1<sup>re</sup> chambre de la cour, devant M. le premier président Gildard. Quelques jours après, M. le procureur général Gaultot, aujourd'hui premier président, me fit appeler, et je pense ne manquer à aucune convenance en rapportant le résultat de notre entretien. M. le procureur général me dit que je lui avais été signalé par M. Gildard, et m'offrit de me présenter pour l'un des postes du ressort. Je refusai l'honneur qui m'était fait.

La vérité (parfaitement connue de M. Antonin Dubost) est donc qu'après avoir sollicité une nomination, j'y ai de moi-même renoncé, et que je l'ai refusée quand elle m'a été offerte.

L.-PAUL DUMAREST.

ENCORE LA STATUE VAISSE

On sait qu'à la suite de ses pérégrinations, la statue de feu M. le sénateur Vaisse avait été reléguée dans un entrepôt de la gare de Vaise. C'était un asile peu glorieux, mais, enfin, c'était un asile et elle pouvait espérer y trouver la tranquillité. Les destins ironiques qui président à la mémoire de M. Vaisse ne l'ont pas permis; il était écrit que ce bronze infortuné ne pourrait même pas jouir de cet ignominieux repos et qu'il deviendrait le Juif-Errant des statues.

Donc, la statue de M. Vaisse a été, il y a environ trois semaines, nuitamment démenagée, comme l'avait été précédemment le piédestal qui devait la supporter, et menée... nous ne savons où. La Compagnie du chemin de fer a fait généreusement à la ville l'abandon des droits de magasinage qui lui étaient dus.

Que la commission municipale ait remporté son grand homme et qu'elle le garde, c'est très-bien; il est sien assurément et non pas nôtre; mais ce qui est à nous, ce sont les 60,000 fr. qu'il a coûté.

Il faut que la commission se décide ou à faire ériger la statue ou à rembourser les 60,000 fr. au budget de la ville. Il n'y a pas de milieu.

L.-PAUL DUMAREST.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

A la suite d'une réunion tenue dans la salle du Grand-Orient de France, et à laquelle assistait M. Bancel, l'ancien représentant de la Drôme aurait, assure-t-on, accepté la candidature qui lui était offerte dans l'une des circonscriptions de la Seine.

C'est à ce fait que se rattache, sans doute, le bruit rapporté par le correspondant parisien du Progrès, bruit d'après lequel quelques députés de la gauche, désireux de voir M. Hénon revenir à la Chambre, agiraient activement auprès de M. Bancel, pour le déterminer à retirer sa candidature à Lyon. On doit aussi, ajoutait la même correspondance, faire des démarches auprès de M. Raspail pour qu'il ne se porte pas contre M. Jules Favre. Comme celui-ci sera certainement nommé dans deux ou trois circonscriptions, il se désisterait après les élections en faveur de M. Raspail.

Le correspondant du Progrès ne croit pas, d'ailleurs, au succès de ces démarches, pas plus en ce qui concerne M. Bancel que M. Raspail.

Il convient, croyons-nous, de se tenir en garde contre ces bruits qui prêtent — un peu légèrement — aux députés de la gauche l'intention d'intervenir personnellement au profit de tel ou tel de leurs collègues. Quant à la perspective de voir la démocratie de notre ville donner, jusqu'au bout, l'exemple d'une division fâcheuse, nous l'envisageons avec regret, sans concevoir, toutefois, d'inquiétudes sérieuses sur le résultat de la lutte prochaine.

Dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Rhône, il est toujours question de la candidature démocratique de M. Frédéric Morin, rédacteur de l'Avenir national, qui déjà, en 1863, avait réuni une très-imposante minorité.

Mille électeurs de la circonscription de Roanhné ont écrit à M. Jules Favre pour le prier de se présenter dans cette circonscription.

On sait que l'illustre orateur a, d'autre part, accepté la candidature qui lui était offerte dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Gers, contre M. Granier de Cassagnac.

« A l'ancien pensionné des fonds secrets, au héros de décembre, à l'homme qui a voté les vingt-neuf milliards et demi dépensés par l'Empire, l'impôt des boissons, les neuf années et demie de ser vice militaire, les lois qui empêchent l'écrivain de parler net au peuple et de l'instruire à bon marché, au violateur impuni des lois, nous opposons, dit l'Avenir, d'Auch, Jules Favre, c'est-à-dire la Probité, l'Economie, le Désarmement, la Liberté de la pensée et l'Egalité devant la loi pour tous. » — Lissagaray.

La lutte subsiste toujours, à Saint-Etienne, entre les candidatures de MM. Antide Martin et Martin Bernard.

L'Eclairer publiait, il y a quelques jours, un chaleureux appel de M. Delescluze aux électeurs stéphanois et à leur esprit de conciliation. Cet appel sera-t-il entendu?

Nous recevons de Valence quelques détails intéressants :

Dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Drôme, M. Lacroix-Saint-Pierre, député sortant, sera sans doute le candidat officiel.

Il va se trouver, à ce titre, aux prises avec M. Bancel; c'est à dire qu'il aura à lutter contre forte partie.

A Romans, dans la 2<sup>e</sup> circonscription, la position paraît plus compliquée.

Un fils de sénateur et un maître des requêtes au Conseil d'Etat s'agitent, dit-on, dans les hautes sphères et sont partis en guerre à la conquête de la candidature officielle.

Quelle sera la détermination du gouvernement dans ce conflit? Personne encore ne peut le dire.

Mais l'opposition a déjà, dans la circonscription, deux représentants.

M. Ad. Crémieux, qui a accepté deux candidatures dans le département, se porte dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> circonscriptions.

L'illustre membre du gouvernement provisoire s'est déjà fait entendre, dans des réunions privées, à Romans et à Die. On l'a, à son retour, applaudi à Valence dans une conférence publique sur le Devouir.

Le second candidat de l'opposition est un avocat distingué du barreau de Valence, M. Abel Berger, qui est de plus un des membres les plus actifs et les plus avancés du conseil général de la Drôme.

C'est le même qui, à la session du conseil général, l'an dernier, a présenté et fait adopter, malgré la vive opposition du préfet, M. de Montour, le vœu que désormais les assemblées départementales fussent autorisées à élire comme autrefois les membres de leur bureau. On se

rappelle que ce vœu a été annulé par un décret impérial.

Dans la 3<sup>e</sup> circonscription, où M. Morin (de la Drôme), député sortant, sera certainement soutenu par l'administration, l'opposition est représentée par M. Ad. Crémieux, et par M. Adrien Dumont, avocat au barreau de Paris, qui, en 1863, avait déjà obtenu, comme candidat indépendant, une imposante minorité.

Comme on peut en juger, la lutte se prépare, et tous nos renseignements nous permettent d'espérer qu'elle aura pour issue le triomphe de la cause démocratique et libérale.

M. Crémieux a, en outre, accepté la candidature dans l'Indre-et-Loire. Voici quelques lignes de sa réponse aux démocrates de Chinon :

«... Assurément, j'accepte et ma joie sera grande de voir se déchirer ce long voile de deuil entre mon arrondissement et son député; ce sont vingt années de tristesse et d'amertume qui s'effacent... »

« Oui, j'avais refusé mon concours, même à cet arrondissement de Chinon auquel je le donne aujourd'hui de toute mon âme. Nos amis ont triomphé de ma longue résistance. Je reviens donc à vous, et mon nom sera le drapeau de la démocratie à Die, à Romans et à Chinon. Encore un membre du gouvernement de 1848 que l'on veut en 1869; ce suffrage universel, que nous avons créé, nous appelle : lui refuser notre dévouement, quand il le réclame au jour de ce beau réveil, ce serait le crime... »

Dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saône-et-Loire (Autun), M. le docteur Michon, accepté par la démocratie, aura pour concurrents M. le vicomte de Louvencourt, légitimiste-clérical, et M. Schneider, président du Corps législatif.

Le Siècle annonce que M. Brillier, ancien représentant, cédant aux instances répétées des démocrates de l'Isère, se porte dans la 4<sup>e</sup> circonscription de ce département. M. Brillier est un des sept représentants qui accompagnaient Baudin sur la barricade où ce dernier trouva la mort, et qui marchèrent au-devant des soldats pour les rappeler au respect de la constitution.

M. Cyprien Chaix qui, lui aussi, défendit les armes à la main la Constitution violée en décembre 1851, accepte la candidature dans les Hautes-Alpes.

Il aura, dit-on, pour concurrent M. Clément Duvernois qui, investi du plus haut patronage gouvernemental, serait mis à même de soutenir devant le suffrage universel les idées dont il s'est fait l'écho dans le journal le Peuple.

Dans une réunion privée, qui a eu lieu à Toulon, plusieurs électeurs ont décidé d'offrir la candidature démocratique à M. Clavier, ancien représentant du peuple, ces électeurs ne croyant pas que MM. Dufaure et Philis pussent remplir les conditions exigées par le programme démocratique qui a été rédigé séance tenante.

A Draguignan, les suffrages du parti démocratique se sont portés sur M. Clément Laurier, avocat au barreau de Paris, qui a accepté la candidature.

Il n'est presque aucun département, en un mot, où n'aient surgi depuis quelques jours, des candidatures radicales; signalons, parmi les plus importantes, celles de MM. Armand Duportal, rédacteur en chef de l'Emancipation de Toulouse, dans le canton sud de cette ville; Ernest Hamel, rédacteur de la Presse libre, dans l'arrondissement de Montdidier (Somme); Jules Le Cosne, agriculteur, et Peulevey, avocat, dans

la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine-Inférieure; Pereira, ancien représentant; dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Loiret; Maurice Joly, avocat, dans le Jura.

On annonce, enfin, que les membres d'un grand nombre de comices agricoles des départements viennent d'établir un programme qui se résume de la manière suivante :

Les agriculteurs ne devront donner leurs voix qu'aux candidats qui s'engageront formellement à défendre les conclusions de l'enquête agricole, et, en particulier, les cinq points qui suivent :

- Réduction des dépenses publiques, et notamment des dépenses militaires;
- Réduction du contingent militaire annuel;
- Réduction des droits perçus sur les mutations d'immeubles, en commençant par les mutations à titres onéreux; prompt adoption du projet de loi, proposé en 1868, sur la réforme des tarifs de procédure civile;
- Réduction ou suppression des octrois et des droits de circulation sur les boissons;
- Réduction des travaux de Paris et des grandes villes qui produisent la désertion des ouvriers des champs.

H. LACROIX.

LETTRES DE PARIS

XII

Mon cher rédacteur en chef, Je vous disais dans ma dernière lettre que nous étions ressuscités, je vous dirai dans celle-ci que, de jour en jour, nous nous sentons plus vivants et mieux portants. Je parle de nous autres Parisiens, à demeure fixe ou à demeure accidentelle. Mais j'espère bien qu'il n'en va pas autrement à Lyon qu'à Paris.

De cette bonne santé qui nous revient, les symptômes se voient partout, même au Corps législatif; vous n'avez pas manqué de vous en apercevoir comme moi. Depuis l'ouverture de la session, les plus myopes ont remarqué des mouvements extraordinaires dans les couches naguère si calmes de la majorité, et une agitation très-significative dans la calotte de M. Rouher. Elle est devenue comme fiévreuse cette calotte célèbre dans le monde entier; plus un moment de repos; tantôt juchée sur le sommet de la tête, tantôt descendant jusqu'à mi-front, tantôt enfoncée jusqu'aux yeux. On devine à chaque instant une tempête sous une calotte. Qui l'aurait cru possible, que cette majorité si obéissante donnerait jamais du souci à M. le ministre d'Etat! Cela est pourtant. Ces bons élèves si sages, si tranquilles, si appliqués à deviner la pensée du maître et sa volonté, commencent à s'émaner; ils osent demander des explications et insister quand on ne les leur donne pas assez vite à leur gré. Il y a souvent du bruit dans la classe, et le coin de l'opposition n'est pas seul turbulent. Cela ne va pas encore jusqu'à la révolte; oh! non, et le moment venu, du reste, la plupart des indisciplinés rentrent dans le devoir; mais ils n'en ont pas moins fait les mauvaises têtes pendant deux ou trois heures, ils n'en ont pas moins mis le maître dans la nécessité de prendre sa grosse voix, et quelquefois, ce qui est bien pis, d'adoucir un peu son verbe, de baisser légèrement de ton, et même d'en venir à de petits aveux qui lui sont grandement pénibles. Ah! si nous étions à la première année de la législature au lieu d'être à la dernière!

Tout n'a pas été roses non plus pour ce bon M. Haussmann, pendant ces dernières semaines, et Sa Majesté le roi de Paris a eu le désagrément d'avaler pas mal de couleuvres, ce dont j'ai la cruauté de me réjouir fort. Il est encore debout, il est encore hautain; mais, malgré sa superbe, il sent bien qu'il n'est plus aussi ferme sur ses jambes. Il a cessé d'être pour cette majorité jadis si respectueuse un être supérieur, infaillible, sacré. Ceux qu'il voyait humblement prosterner devant sa grandeur et son omnipotence ont eu l'audace de relever la tête, d'examiner ses actes, de les juger, de les condamner. Son cimetière de Méry-sur-Oise, il ne l'aura que si une loi le lui donne. Lui, habitué à tout tenir de sa volonté, devoir quelque chose à la loi, quelle humiliation!

que je disais cela, l'amour me guettait. — Ilma, ma bonne esclave, chante en me berçant une douce et monotone chanson de ton pays. — Ilma, berce, berce-moi!

— Je voudrais redevenir enfant et que ce hamac léger et semblable à un filet de pêcheur fût mon berceau, et que ton pays, Ilma, fût mon pays. J'y aurais grandi comme un de ces arbres, sans souci de l'amour ni de la gloire, ces deux folies froides de mon froid pays; j'y aurais vécu seulement de travail et de volupté. — Ilma, ma bonne esclave, comme si j'étais encore un enfant chéri, Ilma, berce, berce moi!

— Je crois que le maître de tout nous tire de l'océan des choses, comme le pêcheur tire les poissons hors de l'eau, avec son filet; c'est en vain que nous nous débattons, avec des sobresauts; pauvres poissons, il faut mourir! — Oh! quand donc regagnerai-je l'immense, le doux, le magnifique océan des choses? — Ilma, berce, berce-moi!

— Si j'étais encore un enfant chéri, bonne Ilma, non-seulement tu me bercerais dans mon hamac léger comme dans un berceau, mais tu me porterais dans tes bras, tu me presserais contre ton cœur, tu m'asseoirais sur tes genoux, tu me laisserais jouer avec tes cheveux brillants, ou bien avec les grains de ton collier de corail rouge, et tu chanterais pour me plaire une douce et monotone chanson de ton pays. Mais pour celui qui a cessé d'être enfant, il n'y a plus de douceurs que le sommeil ou la mort! — Ilma, berce, berce-moi!

Georg. TEMPLE.

apprends donc que je suis condamnée à ne jamais aimer, non je ne t'aime point et ne t'aimerai jamais, ni toi, ni aucun autre, car je ne suis qu'une force. Je suis douce et bonne, dis-tu? Mais toutes les forces de la nature sont douces, parce qu'elles sont invincibles! Et cependant un jour tu me reverras et tu ne m'aimeras plus; souviens-toi donc alors qu'une fois, tu m'as vue sans masque, et que je suis belle!

Disant cela, elle dégacha ses genoux de mon étreinte, et soudain disparut dans la rivière.

Je me relevai, désespéré, fou de douleur, comme un amant abandonné de sa maîtresse, et je me précipitai d'un bond dans les flots où je l'avais vu disparaître.

A ce moment, l'aube commençait à blanchir, la campagne se réveillait engourdie; des bateliers qui venaient à la rivière crurent voir s'élever du sein de la brume matinale une femme grande et masquée; il était impossible de deviner aucun de ses traits, mais sa stature et sa démarche étaient d'une belle et noble femme. Elle semblait marcher sur l'eau, et elle tenait entre ses bras un corps ruisselant qu'elle déposait doucement sur la rive, puis elle disparut en se dissipant, semblable à une vapeur du matin.

Les bateliers me secoururent charitablement, réchauffèrent mon corps, et je revins à la vie.

Berceuse.

— Mon hamac léger est suspendu au-dessus de

l'herbe, à l'ombre des platanes au tronc lisse; il est suspendu aux deux plus beaux arbres du bosquet. La lumière du jour entoure cette solitude ombragée, et la chaleur de midi baigne dans une vapeur dorée les vertes feuilles. — Ilma, ma bonne esclave, chante, en me berçant, une bonne et monotone chanson de ton pays. — Ilma, berce, berce-moi!

— Ton pays vaut mieux que celui-ci, bonne Ilma, le soleil y est plus chaud, l'ombre plus fraîche, les fleurs plus belles, les feuillages plus grands; l'arome de la terre y parfume un air plus tiède, mais surtout, oh! surtout, Ilma, on n'y connaît point l'amour, ni l'âpre désir de la gloire, ces deux folies froides des pays froids. — Ilma, berce, berce-moi!

— Ton pays, bonne Ilma, ne connaît que le travail et la volupté; le sol fécond exige moins d'efforts, et le seul plaisir de vivre est plus doux, là-bas, que tous nos plaisirs; car la gloire est une déception, l'amour un rêve douloureux, et la seule réalité de la vie, la grande loi qui nous enchaîne tous, c'est le plaisir. Oui le plaisir, voilà seulement ce qui fait vivre, jeunes ou vieux, laides ou belles, riches ou pauvres, heureux ou malheureux. — Ilma, berce, berce-moi!

— Longtemps je crus échapper à l'amour et ce bonheur me désolait; maintenant que je l'aime, je voudrais pouvoir ne pas l'aimer. Aimer, ne pas aimer, c'est souffrir, et encore souffrir! — Je me disais en ce temps-là: « Je suis trop calme, j'ai l'esprit trop vieux, ou trop plein. » Et pendant

Adieu!

— Au diable! m'écriai-je, et je me précipitai sur elle; je l'étreignis dans mes bras; ce n'était point un fantôme, c'était une force, une force surhumaine, comme serait celle d'une statue de marbre qui s'animerait par miracle. Cependant je luttais courageusement, et au moment où elle m'entraînait avec elle dans les flots de la rivière qui était à nos pieds, d'un revers de main je parvins à faire sauter son masque tragique...

Certes, la vie paraît belle aux regards du jeune homme enivré d'amour, mais la mort est plus belle encore. Vénus païenne était belle aussi, d'une beauté à la fois humaine et divine, et cependant Vénus est morte. La mort est une Vénus immortelle. Son visage était tout à la fois resplendissant et pâle, comme le visage d'argent de la lune, avec une expression de douceur mélancolique et de force souveraine. Celle que j'avais redoutée, comme on redoute un tyran et un bourreau, la mort, cette ca'omniée, était belle et touchante comme une Grâce.

Ravi d'amour, je tombai à ses pieds en embrassant ses genoux, et je m'écriai: — O toi qui parais si douce et si bonne, toi que j'adore autant que je t'ai détestée, prends-moi dans tes bras, ô mort, ô mon amante, je ne veux rien de la vie, je t'aime, et c'est toi, toi seule que je veux!

Mais elle, mettant alors une de ses mains sur sa bouche: — Enfant, dit-elle d'une voix triste et grave, ne blasphemé plus; tu dis que tu m'aimes, et dans cet instant, tu le crois, car tu es sincère;

Quant à M. le ministre de l'intérieur, il n'a aucun point noir dans son ciel. Un instant, après certain discours de M. le ministre d'Etat, on a cru qu'il se considérerait comme désavoué, qu'il ne serait pas content, et qu'il pourrait bien remettre sa démission à l'empereur. Mais c'est que nous n'avions pas compris, gens de médiocre entendement que nous sommes, et pourtant rien n'était plus clair. M. le ministre de l'intérieur avait exalté M. le préfet de la Seine, M. le ministre d'Etat l'avait blâmé; mais M. le ministre de l'intérieur l'avait exalté dans son œuvre, que n'admirait pas moins M. le ministre d'Etat, et M. le ministre d'Etat l'avait blâmé dans ses procédés, que ne blâmait pas moins M. le ministre de l'intérieur. Donc, M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre d'Etat étaient parfaitement d'accord; il ne s'agissait que de distinguer. Oh! la belle chose que la distinction!

Si M. le ministre de l'intérieur est enchanté de M. le ministre d'Etat, je ne jurerais pas qu'il fût aussi content des réunions publiques du théâtre du Prince-impérial, qui continuent à nous donner bien de la joie à nous autres mal pensants que nous sommes.

Dimanche dernier, l'orateur a raconté la vie et la mort d'Abraham Lincoln, et je ne saurais vous dire le plaisir qu'a pris l'auditoire à écouter cette simple et magnifique histoire, et quel hommage il a rendu, par ses applaudissements enthousiastes, à cet homme qui a été grand par l'honnêteté, par la vertu, par le respect du droit et de la liberté. Mon Dieu! oui; Abraham Lincoln n'a eu ni maîtres de cérémonies, ni écuyers; ni chambellans dorés sur toutes les coutures, ni grand maître du palais, ni palais; il n'a point eu de gardes-du-corps aux casques lançant des éclairs, aux éblouissantes cuirasses; il n'a pas eu d'équipages somptueux et d'éclatantes livrées; il n'a pas eu une liste civile égale au budget d'un petit royaume; il n'a pas dit « mon peuple, mes sujets, mes armées; » il n'a pas été empereur inviolable et irresponsable avec le droit de transmettre l'empire à son fils; il a été seulement président de république élu pour quelques années, et revêtu de la seule majesté de sa fonction, à un auditoire de Français, de ces Français si épris, dit-on, de ce qui brille aux yeux, de ce qui sonne haut à l'oreille, de ce qui grise l'imagination, il est apparu plus grand que le plus puissant monarque dans tout le rayonnement de sa gloire.

L'orateur était un catholique zélé, M. Cochon, dont le nom vous est certainement connu. Un catholique admirant dans le premier magistrat d'une république la force et la vertu de l'idée républicaine, et trouvant dans cette admiration même les plus éloquentes inspirations, c'est là un signe, n'est-ce pas?

La veille ou l'avant-veille, un théâtre donnait la première représentation d'un drame nouveau de M. Alexandre Dumas, le père. Il était mauvais ce drame, très-mauvais, et la salle s'ennuyait; mais voilà que tout à coup l'orchestre joue le prélude du *Chant du Départ*. Un frisson a couru le parterre et les loges, on se réveille, et quand le chœur chante les fameux vers.

La République nous appelle  
Sachons vaincre, ou sachons périr,  
Un Français doit vivre pour elle  
Pour elle un Français doit mourir.

C'est une explosion de bravos et d'acclamations, un tonnerre d'applaudissements à croire que les murs vont s'écrouler.

Voilà, pour le coup, de quoi faire sauter la calotte de M. Rouher.

Jene suis pas bien sûr non plus qu'elle approuve, cette calotte illustre, la passion qui nous a soudain repris pour les grandes œuvres du grand théâtre. Après quinze ans de féerie et d'opérette, nous nous sommes réveillés un beau matin écorchés et blasés. L'idée est venue à un artiste qui avait gardé pure sa foi, sans jamais plier le genou devant les idoles, d'appeler la foule à la contemplation des chefs-d'œuvre oubliés ou dédaignés; et tous les dimanches, la foule court à Corneille, à Racine, à Molière, à Voltaire, comme les Hébreux dans le désert couraient à la source d'eau vive; elle écoute avec une attention émue et respectueuse ceux qui lui parlent de ces nobles génies; elle bat des mains à *Britannicus*, à *Horace*, à *Tartuffe*, à *Andromaque*, elle pleure à *Zaire*. Mauvaise affaire! il est si facile de gouverner un peuple hébété par l'opium du calembour par à peu près, engourdi par le hatschisch d. s pièces à femmes.

Et comme si ce n'était pas déjà trop que la grande littérature reconquière le théâtre, ne s'avise-t-elle pas de pénétrer dans les salons!

Il y a deux mois, une femme de beaucoup d'esprit annonce à ses amies qu'elle donnera le spectacle chez elle.

- Que ferez-vous jouer? lui demande-t-on.
- Devinez.
- Le *Piano de Berthe*?
- Non.
- *Madame est couchée*?
- Non.
- La *Belle Hélène*?... L'*Oeil crevé*... *Chilpéric*?
- Non, non, non.
- Quoi donc, alors?
- Je ferai jouer *Ruy-Blas*, de Victor Hugo.

Immense éclat de rire.

Et il y a huit jours on jouait *Ruy-Blas* chez Mad. X... Et les amies qui riaient si fort deux mois auparavant applaudissaient de tout leur cœur et de toute la force de leurs belles mains le poète et les acteurs, qui tous, hormis un seul, étaient des gens du monde n'ayant peut-être jamais récité un vers en public depuis le collège ou le pensionnat.

— *Ruy-Blas*! Pourquoi justement *Ruy-Blas*? demandera la calotte de M. Rouher.

— Pourquoi *Ruy-Blas*, madame? Parce que c'est un drame superbe et parce que le gouvernement ne veut pas le laisser jouer au théâtre. Je vous le dis nettement; redites-le à l'oreille de celui dont vous avez l'honneur de coiffer le chef.

Oui, l'amour de la poésie nous est revenu; qui jamais l'eût pensé? Même sans les séductions du spectacle, elle nous attire et nous allons à elle. Une fois par semaine une femme de talent récite des vers dans un des plus vastes amphithéâtres de Paris, à deux pas de la Sorbonne, et l'amphithéâtre est plein, et ce sont dans l'auditoire des transports et des ravissements.

Cependant nous ne lisons plus qu'avec des yeux distraits sur les murs les affiches qui annoncent des courses à Vincennes ou un *steeple-chase* à la Marche, et, chose vraiment incroyable, ce grand événement de Timothée Trimm quittant le *Petit Journal* et portant ses chroniques au *Moniteur du soir* a passé presque inaperçu.

Vous le voyez bien, mon ami, c'est peu d'être ressuscités et de nous bien porter, nous rejuvenissons chaque jour. Faites comme nous, à Lyon.

X. FEYRNÉ.

GRAND-THÉÂTRE

MIGNON. — M<sup>me</sup> GALLI-MARIÉ.

Mignon!

Que d'élégies dans ce doux nom! que de larmes il a fait couler! que de rêves il évoque! quel charme tendre et pénétrant vous enveloppe rien qu'à le prononcer! Mignon! Marguerite! sœurs infortunées, douces victimes de l'amour, vous régniez et vous régnez éternellement sur le cœur des poètes et des amants.

Que sait-on pourtant de Mignon! Peu de chose: qu'elle a perdu sa patrie, et qu'elle la regrette, qu'elle aime et qu'elle n'est pas aimée, et qu'elle meurt loin de sa patrie et loin de son désir. Suave et ravissante figure perdue au fond d'un gros livre qu'on ne lit guère, c'est une fleur dont on n'a que le parfum, une image dont on n'a que le reflet, un chant dont on n'a que l'écho. Est-ce Goethe qui lui a donné la vie, est-ce la foule des cœurs tourmentés d'idéal qui ont embrassé son léger fantôme? Qui sait et qui importe! La foule collabore aux œuvres du poète et la légende est son génie. Mignon est une légende autant qu'une création, la légende de l'amour et de la douleur.

Les auteurs du livret de *Mignon*, MM. Barbier et M. Carré, ont très-habilement découpé dans le livre de Goethe les principales situations où figure Mignon, et ils en ont composé les deux premiers actes de leur poème. Ils en ont ajouté de leur crû un troisième, qui n'est pas le meilleur, mais qui était à peu près commandé par les habitudes invétérées du public en matière de dénouements. Dans Wilhelm Meister, Mignon, quelque temps séparé de son maître, meurt foudroyée au moment où elle le retrouve, en apprenant qu'il va se marier. Le moyen de faire accepter un pareil dénouement à un public d'opéra-comique? Il n'y fallait pas songer. Les auteurs se sont conformés à la tradition; Mignon épouse Wilhelm, et, ma foi, j'en suis bien aise; passe encore de la voir mourir dans le livre; mais il m'eût été trop dur de la voir mourir à la scène, surtout sous les traits de Mme Galli-Marié.

La musique que M. Ambroise Thomas a écrite sur ce poème n'est ni meilleure ni pire que celle de ses précédentes partitions. L'inspiration mélodique y est rare; il y a pourtant quelques bien jolies choses: le court récit de Mignon sur une seule note,

Les bois ont reverdi...  
Personne n'a pris soin de compter mes années,  
sorte de mélodie plaintive d'une tristesse et d'une mélancolie inexprimables; la chanson où elle regrette le pays natal,

Connais-tu le pays où fleurit l'oranger?  
qui se termine par un élan plein de passion,  
C'est là que je voudrais vivre!

ses couplets aux hirondelles; son duo avec Lothario:

As-tu souffert? As-tu pleuré?

enfin, le grand air de Titania, à la fin du deuxième acte. Si ces morceaux ne sont pas suffisants pour mettre au premier rang la partition de *Mignon*, ils le sont assurément pour lui assigner une place honorable parmi les œuvres sérieuses et distinguées.

Le grand attrait de la reprise de *Mignon*, pour le public lyonnais, était l'apparition sur notre scène de Mme Galli-Marié, qui a créé ce rôle à Paris, avec un succès dont 173 représentations consécutives n'ont pas suffi à épuiser la vogue. Disons tout de suite qu'il est impossible de rêver une plus adorable Mignon.

Mme Galli-Marié semble créée tout exprès pour représenter l'héroïne de Goethe. Petite, svelte, brune, la figure non régulière mais frappante, comme il le dit de la vraie Mignon, vive et alerte comme un oiseau, il semble en la voyant qu'on ait sous les yeux la vision même qui se présentait aux regards de Wilhelm Meister dans la cour de l'auberge. A ce mérite tout accidentel, Mme Galli-Marié joint celui d'une intelligence rare et d'un talent de comédienne hors ligne. Tour à tour tendre et enjouée, passionnée et espiègle, elle ne cesse pas un instant de tenir la salle sous le charme; on est ému, oppressé, haletant, et quand au deuxième acte elle se jette en sanglotant dans les bras de Wilhelm qui veut se séparer d'elle, le mouvement est si juste et si vrai, l'accent de son désespoir est si profond et si poignant, qu'il faut être bien ferme ou bien froid pour se retenir de pleurer.

Sous le rapport du chant, Mme Galli-Marié est un mezzo-soprano d'un timbre riche et puissant. Sa manière est simple et large, et néanmoins n'exclut pas un goût très-fin et un sentiment exquis des nuances.

Je n'ai pas besoin de dire que la salle était comble et qu'on a fait à Mignon les ovations les plus chaleureuses.

La représentation a, du reste, été excellente; et il est d'autant plus regrettable, qu'un incident pénible soit venu un moment l'attrister. Mlle Singelée à la suite de son grand air de Titania qu'elle avait en vérité, fort bien chanté, a été justement applaudie par la majeure partie du public, et tout aussitôt châtée par une minorité, et comme les applaudissements persévéraient, les chûts de leur côté s'obstinaient. Devant cette démonstration de malveillance imméritée, Mlle Singelée s'est mise à pleurer. On est bien libre d'aimer ou de ne pas aimer le talent de Mlle Singelée, moi-même je ne lui ai jamais adressé des éloges excessifs; mais, vraiment, n'y a-t-il pas de la cruauté à empêcher une artiste de goûter le plaisir d'être applaudie, surtout quand elle le mérite, serait-ce exceptionnellement. On a parlé de cabale, le fait peut se passer de cette explication; Mlle Singelée n'a pas que des amis, mais est-il donc si nécessaire de manifester son opinion lorsqu'elle est désobligeante?

Aujourd'hui que la politesse pénètre partout, la férocité semble s'être réfugiée au parterre.

Je n'ai pu voir Mme Galli-Marié dans les *Dragons de Villars*. Quant à *Robinson* je n'en parle pas. L'ouvrage est nul et le rôle de Vendredi absolument indigne du talent qui a créé Mignon.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DU PALAIS-SAINT-PIERRE

RÉSUMÉ DE LA 10<sup>e</sup> SÉANCE.

Théorème de l'accord des intérêts.

Aux yeux du socialisme, les intérêts individuels sont, par essence, opposés entre eux, le profit de l'un fait le dommage de l'autre. C'est comme des joueurs: ils ne peuvent gagner tous en même temps. Pour faire cesser cette opposition qui entraîne la spoliation des faibles par les forts, il faut solidariser ou plutôt identifier tous les intérêts.

La science économique affirme au contraire, comme point de départ, l'accord naturel des intérêts. Elle reconnaît, sans doute, qu'il existe entre eux un certain degré d'antagonisme, mais elle soutient que ce n'est point le fond de leurs rapports. Autrement on ne pourrait expliquer ni l'établissement de la société ni son maintien.

Comment, en effet, les intérêts individuels agissent-ils dans le milieu social? Deux buts principaux déterminent cette action: produire et consommer. Or, toute production se fait collectivement, c'est-à-dire que chaque producteur n'opère pas seulement pour lui-même ni isolément, mais pour les autres et en continue collaboration avec eux.

Ainsi l'agriculteur nourrit toute la société, l'industriel la vêt, le meuble; le savant l'instruit, etc. Et il faut observer que la rémunération ne peut venir qu'après que le service a été rendu effectivement. Mais c'est à condition de réciprocité que le producteur agit. L'échange est donc le nœud de la vie économique. La consommation de chacun s'approvisionne ainsi des fruits de la production de tous, et lui sert de débouché ou de garant. Bien plus, l'héritage des siècles vient sans cesse grossir nos moyens actuels de consommation.

N'est-ce point là le fond réel de l'économie sociale? Et n'en ressort-il pas visiblement que l'aide mutuelle, l'accord, la solidarité y domine l'antagonisme?

D'où viennent donc, dira-t-on, l'inégalité des conditions, la lutte, la spoliation, la souffrance? — Elles viennent primitivement de la nature qui, en nous créant nus, misérables et ignorants, a mis une disproportion énorme entre nos besoins et nos moyens de satisfaction. En cela nous ressemblons aux animaux, qui ne connaissent d'autre loi que celle du plus fort et s'entre-dévorent. Mais la société s'est établie précisément pour affranchir l'homme de cette situation originelle, en accroissant les ressources de chacun au moyen de la collaboration économique, de la division du travail et de la formation graduelle d'un fonds commun où tous peuvent puiser.

Malheureusement l'ignorance et la prédominance native des instincts ont fait méconnaître le vrai sens de l'institution sociale et l'ont transformée, autant que faire se pouvait, en organisation d'antagonisme. Les peuples se sont crus ennemis-nés les uns des autres et ont cherché dans la guerre leurs sources de prospérité. Les classes, les industries, les particuliers ont de même tendu, avec un aveugle égoïsme, à l'exploitation et à l'asservissement réciproques. Et tout le mécanisme des lois, des coutumes, des entreprises, en se basant sur ce funeste préjugé, a effectivement constitué un état d'antagonisme permanent.

et universel. La société se serait dissoute sous l'action d'une aussi fausse théorie, si les principes n'avaient pas conservé assez d'empire pour que le bien l'emportât encore sur le mal. Néanmoins, aucune civilisation n'a pu résister dans le passé à la violence des antagonismes instaurés par les institutions sociales. Il n'en sera pas de même de la nôtre. Le vrai concept de la vie économique s'est enfin fait jour et a sur-le-champ milité pour l'élimination de toutes les causes factices d'antagonisme des intérêts. C'est ce qu'exprime le fameux axiome formulé par les fondateurs de la science économique au XVIII<sup>e</sup> siècle: laissez faire, laissez passer. Il signifie que les intérêts étaient, par essence, harmoniques et solidaires; loin de les enchaîner comme on l'avait fait jusqu'alors, il faut leur fournir toute liberté d'expansion. Le socialisme veut le contraire, il demande l'enchaînement absolu des intérêts par voie autoritaire. C'est recommencer toute l'histoire.

Resté à expliquer quelle part doit être faite à l'inégalité des conditions et si tout antagonisme peut disparaître de l'économie sociale.

L'inégalité des conditions ne saurait disparaître entièrement, parce qu'elle correspond à l'inégalité des services rendus et des facultés conservatrices de la fortune acquise; mais elle doit être diminuée de tout ce que les causes d'inégalité factice, privilèges, monopoles, exploitation des castes, intervention gouvernementale, etc., y ajoutaient. Ramenée à ses termes normaux, l'inégalité devient bienfaisante parce qu'elle représente la supériorité des services rendus et qu'elle fournit un principe de hiérarchie légitime, au profit des gouvernés comme des gouvernants.

L'antagonisme a aussi sa raison d'être dans des lois d'ordre naturel et universel. Appliqué à l'économie sociale, sous l'empire de l'organisation libérale que réclament l'accord et la solidarité naturels des intérêts, il enfante l'émulation, la concurrence, garantie de tous contre les prétentions abusives de chacun, et le progrès. Il sauvegarde, d'autre part, la personnalité et assure son développement, mais en élevant à une même hauteur la responsabilité. Ainsi coordonné, le principe d'antagonisme compense ses inconvénients par des avantages très-supérieurs et se résout dans le triomphe de l'intérêt général au moyen même de l'énergie qu'il imprime à l'effort et à l'ambition individuels.

A. RICHON.

Un Banquet fraternel de la Libre-Pensée aura lieu le vendredi 28 mars, à sept heures du soir, dans les salons de M. Antoine, restaurateur.

Le prix du banquet est de trois fr. Tout adhérent peut souscrire pour sa femme. La liste des adhésions sera close le mercredi 23, à midi.

Dès aujourd'hui on peut souscrire: Au restaurant Antoine, 90, rue de l'Impératrice; chez M. Denis Brack, 77, Grande-rue-de-Cuire; M. Francfort, pharmacien, place des Tapis; M. Cartier, négociant, 56, rue Ney (Brotteaux).

Demain dimanche 21 mars, à une heure précise, dans la salle Valentino, la deuxième conférence publique et gratuite de la Croix-Rousse sera donnée par M. Denis Brack, qui traitera de l'ignorance.

Étude de M<sup>e</sup> CHARDENET, successeur de M<sup>e</sup> PIATON, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 31.

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Chardenet, soussigné, et son collègue, notaires à Lyon, le six mars mil huit cent soixante-neuf, enregistré, il appert:

Que la société qui a existé entre M. Eugène-François Madiot, négociant, demeurant à Lyon, place Impériale, 53, et M. Henri Perrot, négociant, demeurant à Lyon, chemin de la Quarantaine à la Demi-Lune, 73, sous la raison sociale *Madiot et Perrot*, pour le commerce de la nouveauté, et dont le siège était à Lyon, rue Impériale, 36, et place Impériale, 38, à l'enseigne: *Aux Deux Passages*, a été dissoute d'un commun accord, à compter du premier mars, présent mois,

Et que M. Perrot a été chargé de la liquidation. Une expédition de cet acte a été déposée le douze du présent mois de mars, au greffe du tribunal de commerce de Lyon, et au greffe de la justice de paix du deuxième canton de Lyon.

Pour extrait: Signé: CHARDENET.

Le Gérant responsable, RICHON. Lyon, Association typographique. — Regard, rue Tupin, 31

Condition publique des Soies de Lyon, du 12 au 19 mars 1869

NOMBRE	SORTES	FRANCE								POIDS	Semaine antérieure	
		FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROSSE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON		Nombre	Poids
318	Organsins	409	45	55	40	43	28	26	32	26112	343	8005
242	Trames	46	2	34	»	1	28	98	33	16778	244	16664
280	Grèges	58	1	21	21	14	17	77	71	19292	275	19146
53	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	45	»
10	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»
903		213	48	110	31	28	73	201	136	62182	916	63686
<b>BALLOTS PESÉS</b>												
5	Organsins	2	»	»	»	1	»	2	»	180	15	501
28	Trames	»	»	3	»	1	1	18	6	1401	52	3352
284	Grèges	2	»	2	1	1	8	166	104	4470	264	13200
17	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80	»
334		4	»	5	1	2	9	186	110	45751	301	17053

Dernier n° placé des soies et bobines, depuis le 1<sup>er</sup> du mois, 2369 — Dernier n° des ballots pesés, 934

*Richon*